



L'OFFICIER MARINIER

Novembre - Décembre 2012
67ème année - n° 342



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)



Echange entre le ministre de la défense, Monsieur LE DRIAN et le président de la FNOM, Monsieur André LE DREFF

Réduction des déficits, une cible : les retraités

Que les comportements dispendieux et irresponsables de l'état et de nos gouvernants depuis plusieurs décennies soient la cause du creusement des déficits et de la dette, qu'il faut maintenant éponger, ne fait l'ombre d'aucun doute.

Que les retraités, comme toute la collectivité, contribuent au redressement : rien de choquant.

Préalablement, il faut ré-

ter qu'avant d'être des « retraités », ceux-ci étaient des « actifs », avec des métiers parfois commencés jeune et souvent pénibles et qu'ils ont, à ce titre, cotisé pour leur juste retraite.

Outre l'instauration, pour les retraités imposables, d'un prélèvement de 0,3 %, dès le 1^{er} avril 2013, affecté au financement de la dépendance, les retraités comme tous contribuables subiront les effets de la non indexation du barème de

l'impôt sur le revenu et de l'augmentation de 2 % des prélèvements sociaux (CSG / CRDS) sur les autres revenus.

Mais... Une petite musique, doucement, laisse entendre que les retraités sont des privilégiés dont on oppose les ressources aux revenus des générations en activité pour, allègrement, in fine, les transformer en cible : des riches. Et, à ce titre, taxables !

Quelques pistes sont régulièrement évoquées, démenties ou commentées....

Suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions, suppression de l'exonération sur les majorations de pension pour les parents de trois enfants et plus, alignement du taux de la CSG appliquées aux pensions de retraite (6,6 %) sur celui des revenus d'activité (7,5 %) ...

Autant de contributions fiscales qui mettraient à mal le pouvoir d'achat, déjà fortement réduit, pour une grande majorité des retraités.

Gilles LEHELLEIX

Sommaire

Motion	1
Réduction des déficits...	1
Congrès Lorient - Discours	2 à 6
COMAC	7
Bureau national	7
Rubrique des Officiers mariniers en activité	8, 9
Informations Sociales et Administratives	10, 11
Pôle des retraités	11
Nécrologie	11
Au fil du congrès	12, 13
Vie des associations	14, 15
UNEO	11, 16

Congrès de LORIENT 2012 Motion

Les adhérents de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers, veuves (FNOM) réunis en assemblée générale statutaire à Lorient le samedi 8 septembre 2012 :

1° - Constatent :

- * La dégradation constante du pouvoir d'achat face aux dépenses contraintes.
- * La non prise en compte des maladies professionnelles dans le code des Pensions Militaires d'Invalidité (PMI).
- * La non reconnaissance à l'exposition à l'amiante pour les militaires.
- * La discrimination faite par l'état envers les militaires effectuant des contrats courts pour la constitution des droits à la retraite (pas de prise en compte des années de service et des bonifications).
- * Que les remarques du Conseil Permanent des Retraités Militaires (CPRM) ne sont pas transmises au Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM) sur l'étude des mêmes textes.
- * Que les retraités sont une force vive de la nation à prendre en considération.

2° - Dénoncent :

- * La perversion et l'interprétation aberrante de l'article 4 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires.
- * Les modalités de fonctionnement et les résultats des travaux de la commission d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.
- * La suppression progressive de la demi-part supplémentaire des veuves, veufs et divorcés.
- * Le non droit au suivi médical post-professionnel pour les militaires, comme pour les autres agents de l'état.

3° - Revendiquent :

- * L'augmentation des pensions, en particulier des plus faibles.
- * La modification du code des PMI conformément aux préconisations de la mission d'audit de modernisation des pensions militaires d'invalidité de juin 2006 et l'introduction des mesures de justice que nous réclamons.
- * La reconnaissance de l'exposition à l'amiante aux mêmes conditions que les autres régimes sociaux.
- * Le droit au suivi médical post-professionnel.
- * L'indemnisation des vétérans des essais nucléaires souffrant de pathologies comme celles reconnues aux vétérans des Etats-Unis, de Grande Bretagne et du Canada.
- * Le maintien du pouvoir d'achat face à l'augmentation des dépenses contraintes.

4° - Demandent :

- * L'application, rien que l'application à tous les niveaux de la charte de la concertation (circulaire du ministre de la défense n°3527 du 25 mars 2011).
- * La révision de la loi 2012-2 du 5 janvier 2010 sur les conséquences des essais nucléaires et son décret d'application.
- * Le maintien des pensions de réversion, dans leur forme actuelle.
- * Que les retraités militaires soient considérés comme de véritables partenaires sociaux pour résoudre les problèmes les concernant.
- * La reconnaissance de la spécificité du métier de militaire et la juste prise en compte des sacrifices.

5° - S'inquiètent :

- * Des efforts permanents demandés aux retraités en matière sociale, du maintien du pouvoir d'achat et de l'avenir des pensions de retraite.
- * De l'avenir de nos armées au vu des auditions et des rapports récents du parlement.
- * De la déflation des effectifs et en particulier de la marine.
- * De la diminution des moyens navals.
- * Du moral des armées, de la précarité des personnels, de la disponibilité des matériels et de leur capacité, pouvant se traduire par une dégradation des conditions d'exécution du métier militaire.

